



FICHE SIGNALÉTIQUE

PRODUIT : Milorganite® Greens Grade Organic Nitrogen 6-2-0 Fertilizer

SECTION 1 - RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Numéro EPA : N/A

Code : 8506911

Synonymes : Biosolids, engrais organique

Famille chimique : Azote Organique

Utilisation du produit : Engrais De Professional/Domestic

Classification TMD : Non réglementé

SECTION 2 - INGRÉDIENTS DANGEREUX

INGRÉDIENTS DANGEREUX	% POIDS	N° CAS	DL50 (mg/kg)	T.W.A./T.L.V.
Aucun ingrédient dangereux				

SECTION 3 - CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

État physique : Solide

Densité relative : ND

Point d'ébullition : ND

% volatilité : ND

Solubilité dans l'eau : Soluble

Apparence/odeur : Parfum terreux.

pH : légèrement acide <7.0

Point de congélation/fusion : ND

Densité de vapeur : ND

Taux d'évaporation : ND

Densité En bloc : 40-45lbs. par pied cube

SECTION 4 - RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

Point d'inflammabilité : ND

% limite inférieure d'explosivité : (Dust): 10g/m3
OSHA limit.

Moyens d'extinction : Mousse, L'Eau, CO2.

Procédures de lutte contre l'incendie : Masque approuvé de l'usage NIOSH. Devient glissant si humide.

Autres risques d'incendie ou d'explosion : Les nuages de poussière peuvent déclencher l'explosion. Ne respirez jamais les vapeurs.

Température d'auto-inflammation : ND

% limite supérieure d'explosivité : ND

SECTION 5 - DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas

Conditions à éviter : La chaleur excessive ; absorbe l'humidité dans des secteurs humides.

Incompatibilité (matières à éviter) : Acides forts, alcalis et oxydants

Produits de décomposition ou sous-produits dangereux : Émet le même type de vapeurs toxiques que les composés les plus organiques en brûlant.

Milorganite® Greens Grade Organic Nitrogen 6-2-0 Fertilizer

SECTION 6 - DONNÉES SUR LES RISQUES POUR LA SANTÉ

Effets graves de surexposition : ND

Effets d'une exposition chronique : Tabourets obscurcis s'ingéré en grande quantité

* Milorganite est certifié pour être microbe pathogène librement, et se conforme aux limites maximum en métal d'AG Canada.

SECTION 7 - PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

Inhalation : Enlevez sur l'air frais.

Contact De Peau : Lavage avec de l'eau le savon et.

Ingestion : Si souffrant le malaise gastro-intestinal, traitez symptomatically.

Contact D'Oeil : Enlevez les contacts. Rincez promptement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.

SECTION 8 - MESURES PRÉVENTIVES

Protection des voies respiratoires : Non requis dans des conditions normales.

Protection des yeux : Verres de sûreté

Protection de la peau : Pas normalement requis bien que des gants soient recommandés.

Autre équipement personnel de protection : Pour l'usage confiné de travail de l'espace un masque de NIOSH et une pleine vitesse protectrice.

Mesure d'ingénierie : Nuages de poussière de limite dans l'espace confiné

Exigences d'entreposage : Maintenez sec et magasin dans un secteur frais. Le matériel mouillé par volume peut produire de la chaleur dans le stockage

Température d'entreposage : <40 °C

SECTION 9 - DONNÉES RELATIVES À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Procédures en cas de fuite ou de déversement : Arrêter la fuite, endiguer le renversement et transférer dans un récipient pour disposition. Nettoyer le secteur avec un balais. Empêcher les renversements importants de pénétrer dans les égouts ou les voies d'eau.

Élimination des résidus : Jeter le contenant vide aux ordures ménagères. Jeter les résidus du produit d'engrais en conformité avec les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Effets sur l'environnement : Ne pas contaminer les approvisionnements en eau ou l'environnement.

Les renseignements indiqués aux présentes sont considérés exacts et fournis uniquement à titre de guide en ce qui a trait à la manipulation de cette matière spécifique. Ces renseignements ne se rattachent pas à l'utilisation de cette matière avec tout autre matière ou produit ou par aucun procédé. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est offerte par Nu-Gro Corporation Inc. en ce qui concerne l'exactitude des données ou la performance du matériel. Cette fiche signalétique est valide pour trois ans à compter de sa date d'émission.

Préparée par : Service Technique

Date d'émission : 10 juin 2008

Page 2 de 2